



Groupement régional des Pays de la Loire de la Fédération des personnels des services publics et de santé F O R C E O U V R I E R E

Délégation(s) FORCE OUVRIERE à l'Agence Régionale de Santé des Pays de la Loire Le 25 septembre 2014

Le dépôt des cahiers de revendication par les délégations des départements

prépare la mobilisation de demain.

Près de 150 agents venant des principaux établissements de santé (et médico-sociaux) se sont rendus en délégation à l'ARS pour porter les cahiers de revendications et soutenir nos camarades et collègues du Centre Hospitalier Nord Mayenne (CHNM).

Nos collègues du CHNM, initiateurs de ce rendez-vous avaient affrété un bus pour venir à Nantes, des délégations du CHU de Nantes, celui d'Angers, du CH de St Nazaire, du CHD de la Roche /Yon, du CH de Saumur, du Mans, d'autres établissements mayennais (Evron, Villaines la juhelle), de l'IME l'Estuaire, de l'EPMS de St Brévin, de Savenay les accompagnaient.

Pendant un peu plus de 2 heures, la délégation composée de l'intersyndicale CGT/CFDT/FO pour le CHNM, de la secrétaire du GD FO santé de Mayenne et du secrétaire adjoint, avec le secrétaire régional, a pu faire un état des lieux précis et indiquer quelles étaient nos revendications.

Concernant le CH Nord Mayenne, la secrétaire du syndicat FO, a, au nom de l'intersyndicale, rappelé les raisons du profond mécontentement qui a mis dans la rue à 3 reprises près de 500 salariés.

« Depuis plusieurs années, le CHNM a connu des mutations importantes : intégration du Centre Hospitalier Spécialisé, intégration de la clinique de la Providence.

En 2013, la construction du nouvel Hôpital s'est achevée.

Le personnel du CHNM a déjà largement participé à l'effort collectif de modernisation du CHNM en acceptant à chaque fois les réorganisations et a été acteur de ces restructurations.

Cette année, la Direction du CHNM a annoncé à plusieurs reprises le déficit prévisionnel de l'hôpital et a décidé la mise en place d'un plan de retour à l'équilibre.

Elle a imposé des mesures de restriction :

-Étalement des congés annuels et diminution des mensualités de remplacement.

-Décision de supprimer la bonification intermédiaire

-Révision de l'accord local sur la gestion du temps de travail avec perte d'acquis comme sur le temps de formation.

-Réorganisation de certains services sans concertation

-Suppression de la prime « Veil » pour les infirmiers et sages- femmes contractuels (924 euros net en moins par an) ; sur ce point, La Direction après s'être engagée à trouver une compensation, est revenue sur sa décision.

-Projet de suppression de 8 RTT pour l'ensemble du personnel soignant, logistique, et administratif.

-Le non remplacement de certains départs en retraite comme en psychiatrie.

-La transformation de CDD sur poste permanent en Contrat Emploi Avenir.

-Diminution de l'effectif du pool de remplacement

-Non application d'une circulaire sur le report des congés annuels sous prétexte que l'établissement n'a pas de financement.

Toutes ces mesures envisagées et prises à l'encontre du personnel ont entraîné une dégradation du climat social sans précédent.

L'ARS a refusé dans un premier temps l'EPRD début juillet pour finalement l'accepter en septembre.

Le déficit prévisionnel 2014 estimé à 846000 euros est dû, pour nous, à plusieurs éléments essentiels :

-La construction du nouvel hôpital : les charges supplémentaires dues à l'amortissement s'élèvent à 700 000 euros (hôpital, au départ que vous vous étiez engagés à financer à une hauteur de 30% pour finalement diminuer vos aides de plus de moitié !)

-Le surcôt de l'intérim médical. Cette année, celui-ci est estimé à 1 400 000 euros soit 15% de plus qu'en 2013. Sans compter l'augmentation des cotisations retraite et rémunérations des nouveaux praticiens libéraux...

Le personnel du CHNM n'est pas responsable du déficit de l'établissement !

Nous avons respecté notre part de contrat en permettant l'augmentation de l'activité de 3.5%. Nous refusons que le remboursement de la dette et les futurs investissements soient supportés par le personnel.

Nous vous demandons d'allouer les moyens nécessaires à notre établissement pour continuer le développement de nos activités présentes et futures. Nous sommes inquiets par rapport à l'avenir de notre hôpital :

Accord de l'IRM mais comment le finance-t-on ?

Projet des filières gériatriques, psychiatriques, SSR en suspens ?

Le personnel de Mayenne est attaché au bon fonctionnement de son établissement, établissement qui fonctionne, qui est attractif ; le personnel revendique simplement qu'on le laisse travailler et qu'on lui en donne les moyens, pour assurer le maintien de la qualité des soins et le respect des agents, avec les garanties statutaires qui vont avec . »

Les deux représentants de l'ARS qui nous ont reçu n'ont pu que convenir de l'état des lieux fait par les représentants du personnel.

Concernant le coût de l'intérim médical, largement dû au numérisé clausus mis en œuvre depuis 40 ans, l'ARS essaie d'y remédier en mettant en œuvre des mesures incitatives en direction du personnel médical, mais les effets ne se feront pas sentir de suite ! Par contre l'ARS a annoncé qu'une aide à l'investissement sera octroyée au CHNM, permettant d'installer l'IRM autorisé. Une probable enveloppe de fin d'exercice est envisagée, sans que le montant ne soit connu.

Ces annonces, même s'il faut se garder de vendre la peau de l'ours, sont à mettre au compte de la mobilisation du personnel, uni avec ses organisations, qui a refusé de faire les frais d'un déficit dont il n'est nullement responsable, la délégation a rappelé que l'activité du CHNM est en constante évolution et que le personnel est mis à contribution en permanence.

La mobilisation a aussi permis d'imposer en interne que la Direction prenne en considération les revendications des agents, et les positions de FO .



Nathalie Lesieur Secrétaire du syndicat FO a remercié toutes les délégations d'établissements et le personnel du CHNM présents lors de ce rassemblement.

Après un point détaillé de la situation et des revendications au CHNM, la délégation réduite aux responsables du GD 53 et de la Région ,a ensuite abordé les problèmes à Villaines la Juhelle, où, pour les mêmes raisons (déficit budgétaire) la direction (la même qu'à Mayenne !) met ou tente de mettre en place les mêmes mesures : diminution du temps de travail, diminution des RTT, là aussi les personnels font les frais de la politique d'austérité !

Globalement les représentants **du GD FO Santé de la Mayenne**, ont réaffirmé leur opposition à la Tarification à l'Activité, dont on voit bien qu'elle n'assure en rien le bon fonctionnement des établissements hospitaliers ;

ont revendiqué l'application pleine et entière du statut dans l'ensemble des établissements, et notamment la mise en place des instances statutaires, CTE et CHS-CT, ainsi que la résorption de l'emploi précaire. Ils ont rappelé leur opposition aux fermetures et regroupements des EHPAD de proximité, au prétexte de leur taille et de leur « rentabilité ». Ils indiquent en outre que si bon nombre de directeurs prônent le « dialogue social », c'est malheureusement trop souvent du monologue !



**Pour les autres départements le secrétaire régional
est intervenu sur les points suivants :**

Concernant la Vendée : FO dénonce la mise en place avant même son adoption d'une des mesures de la loi de santé, les Groupes Hospitaliers de territoire ; en effet le Directeur du CHD de la Roche/Yon va se retrouver, avec la bénédiction de l'ancienne directrice de l'ARS, Directeur de la plupart des établissements du département. Après la direction commune, quelles autres mutualisations et suppressions de postes ?

Gros point noir du département, hormis les EHPAD, le CH des Sables d'Olonne confronté à un déficit persistant et donc à des mesures d'économies frappant le personnel.

Pour le Maine et Loire : la délégation a fait état de la mise en œuvre d'un plan de retour à l'équilibre au **CHU d'Angers**, établissement longtemps présenté comme exemplaire car en équilibre depuis plusieurs années ! Ce plan prévoit des suppressions de postes, le gel de certains projets, le remplacement d'emplois statutaires par des emplois aidés et une accélération de la mise en œuvre des prises en charge ambulatoires.

Un point a également été fait sur les conséquences du déficit prévisionnel à **Saumur**, où un service de SSR est « gelé » et entraîne la suppression de 14 postes !

Concernant l'Hôpital du Bugeois et de la Vallée, la délégation a tiré la sonnette d'alarme pour un établissement confronté à un absentéisme important, un budget insuffisant, et des capacités d'investissement nulles, qui lui interdisent à cette étape de pouvoir reconstruire 2 de ses sites.

Là aussi les mesures d'économies portent sur le temps de travail, les RTT, les déroulements de carrière,...

Concernant la Sarthe : Au-delà des revendications communes à tous les établissements, la délégation a remis aux représentants de l'ARS un courrier du secrétaire du GD FO 72 alertant la tutelle, l'inspection du travail et le Préfet de la Sarthe, des dysfonctionnements rencontrés à Château du Loir et du comportement du directeur ! Plusieurs agents sont en arrêts pour des faits qui s'apparentent à du harcèlement moral !

Pour la Loire Atlantique : La délégation est intervenue pour réaffirmer son opposition aux conséquences annoncées du projet de reconstruction du CHU de Nantes, qui se traduirait par des centaines de suppression de lits et de postes, alors même que la situation est déjà très dégradée et que les agents sont au bord de l'explosion !

FO a de nouveau revendiqué la suppression du Bail Emphytéotique contracté par l'Hopital de St Nazaire, bail dont le loyer va plomber les comptes pendant des lustres, faisant porter sur le personnel les conséquences de l'endettement de l'établissement.

Suite à l'annonce par le Ministère de la santé d'un budget ciblé sur la prévention de l'absentéisme ! FO revendique que cette somme dont on ignore en plus le montant soit affectée aux embauches et que soit mis un coup d'arrêt aux suppressions de postes !

Enfin, nous avons alerté l'ARS sur la situation délicate de l'IME l'estuaire, qui affiche un déficit prévisionnel de 700 000 euros.



Au-delà des effets de la politique d'austérité imposée aux hôpitaux dans le cadre d'un Objectif National des Dépenses d'Assurance Maladie lui-même contingenté, nous avons rappelé que les agents de la Fonction Publique Hospitalière subissent depuis 2010 le blocage du point d'indice, qui se traduit concrètement par des baisses de salaires ; que les chiffres fournis pour les élections professionnelles montrent que les emplois de contractuels ne baissent pas (en Vendée c'est 25% de l'effectif , en Maine et Loire 21%, dans certains établissements ce chiffre dépasse les 50% !) alors qu'un protocole national est censé être mis en œuvre permettant la mise en stage !?

Par ailleurs il est à noter dans plusieurs établissements une dégradation importante des relations de travail et du « climat social », dénotant une augmentation des tensions, ainsi qu'un recours aux conseils de discipline souvent systématique et injustifié.

Bien que nos interlocuteurs n'aient pas en charge le secteur des EHPAD, nous avons profité de cette rencontre pour les alerter sur la situation dans ces établissements où trop souvent le statut n'est pas ou peu ou mal appliqué, où la précarité est de mise et les conditions de travail très difficiles. Dans le même temps, l'ARS n'a de cesse que de fusionner, regrouper les établissements, voir transférer des places d'un bout à l'autre de la Région, ce qui n'est pas de nature à rassurer les agents.

Au total une situation très tendue, de nombreuses revendications, qui toutes se heurtent à la volonté gouvernementale d'appliquer le pacte de responsabilité et ses milliards de coupe dans les budgets sanitaires et sociaux, et qui nécessite que nous préparions d'autres initiatives d'une autre ampleur.

C'est en tout cas ce que nos syndicats estiment nécessaire, dans un cadre interprofessionnel, car la santé, n'est pas de la seule responsabilité des hospitaliers.

Au moment où arrive la nouvelle Directrice de l'ARS nous affirmons notre refus des GHT (Groupements Hospitaliers de Territoire) prévus dans la future loi de santé.



**Pour gagner sur vos revendications et
préserver vos acquis, reconquérir vos droits, renforcez
FO, adhérez, faites adhérer Force Ouvrière.**

Le 4 décembre Votez Force Ouvrière !

**FO
T
E
N**

**FO
T
E
N**

**JE-NOUS-TOUS
AVEC FO!**

